

# La Babillarde

**Cossé-en-Champagne**

[www.cosseenchampagne.mairie53.fr](http://www.cosseenchampagne.mairie53.fr)

## Décembre 2019

### *Le Mot du Maire*

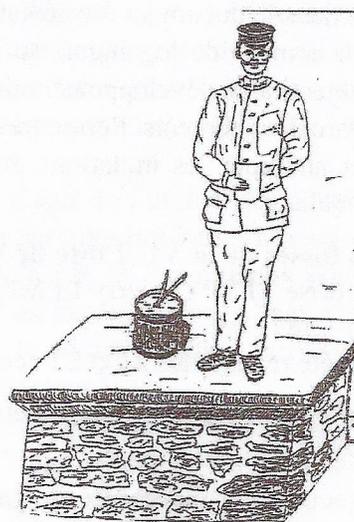
Chers amis,

Une année vient de s'écouler, je suis très heureux d'avoir pu travailler pour tenter de vous rendre la vie la plus agréable possible à Cossé.

Je tiens, à l'occasion de ce nouveau bulletin municipal, avec l'ensemble des élus et des agents, vous offrir tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année, qu'elle vous apporte joie, bonheur et santé.

Bonne et heureuse année à toutes et à tous.

Stéphane



### **Invitation aux vœux du maire**

Vous êtes tous invités aux vœux du maire qui se dérouleront

**Samedi 18 janvier 2020 à 11 heures**

à la salle des fêtes de Cossé en Champagne,

Ce sera l'occasion de se retrouver autour de la galette et du verre de l'amitié dans une ambiance conviviale et de rencontrer les nouveaux habitants de Cossé.



## Les décisions essentielles du conseil municipal

Séances du 5 septembre, 3 octobre et 7 novembre 2019

Le Conseil a validé la délibération prise par la Communauté de Communes, laquelle définit un **Programme Local de l'Habitat** pour répondre aux besoins en termes de logements et assurer une répartition équilibrée pour la période 2020-2025.

Quatre orientations structurant la politique de l'habitat ont été définies dans le document d'orientations :

Programmer un nombre de logements suffisant pour répondre aux objectifs de développement du territoire. Diversifier le parc de logements. Permettre l'évolution de l'existant et anticiper les mutations du territoire. Action transversale.

**Le curage des fossés de la VC 2 dite de Poillé** a été confié à l'entreprise TLTP (Thierry LEMEE) pour un montant HT de 1 487.50 €.

Les travaux ont été réalisés les 21 et 22 octobre 2019.

Une **admission en non-valeur** a été acceptée pour la somme de 90.95 €.

Le conseil a reconduit l'**indemnité de gardiennage de l'église** à la somme de 479.86 €, conformément à la circulaire préfectorale en date du 27 février 2018. Le Conseil remercie Roland OGER d'assurer cette mission quotidiennement avec autant de dévouement.

Un **défibrateur** sera acquis par la collectivité en bénéficiant d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes.

La commune change de **fournisseur d'électricité**. Elle passe de EDF à **IBERDROLA** à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 pour les bâtiments communaux. L'éclairage public est maintenu chez EDF. Elle devrait économiser ainsi la somme de 700 € environ par an.

Les enfants de l'école partiront en **classe de découverte** à Plougasnou du 2 au 5 juin 2020. Cette sortie sera financée par la commune à hauteur du tiers du montant total lequel étant de 5463 €.

En séance du 20 juin 2019, le conseil avait décidé de laisser le libre choix aux enfants de l'école pour lui donner un nom ;

A partir d'une sélection de trois noms ressortant d'un sondage:

- Rû de la Forêt
- Jacques Cousin
- Moulin à Paroles

Les élèves ont voté, vendredi 2 juillet au profit de « Ecole du Rû de la Forêt »

Le Conseil Municipal acte donc le nom de l'école :

« **Ecole du Rû de la Forêt** »

Il restera à réaliser une plaque à apposer à l'école et éventuellement, une petite cérémonie. Le conseil propose aux enseignantes, qui sont à l'initiative de ce projet, de gérer cet événement.

Considérant l'ampleur des travaux à réaliser pour la création d'une MAM dans le bâtiment communal, 1 rue des Fours à Chaux, du coût et des risques à engager, **le conseil renonce à la création d'une MAM prochainement.**

Il décide de ne programmer que la **réfection de la toiture pour l'exercice 2020** et réfléchit sur les orientations possibles à donner à ce bâtiment dans les années futures.

Pour assurer la commune pendant les arrêts de travail du personnel, le conseil décide **d'adhérer au contrat groupe de couverture des risques statutaires** proposé par le CDG53 (Centre de Gestion de la Mayenne).

En application de la réglementation, la prime de fin d'année traditionnellement versée au personnel communal sera remplacée par un **régime indemnitaire** selon des critères bien définis.

## Démographiquement parlant

Nous sommes heureux de vous faire part de la naissance d'Achille BELAIR, né le 10 décembre 2018, fils de Guillaume BELAIR et Adèle VANNIER domiciliés à « L'Aubaudière » à Cossé-en-Champagne. Nous lui présentons tous nos vœux de bonheur avec toutes nos excuses aux heureux parents pour cette annonce tardive.

## Prenez notes

### Les congés d'hiver

L'**Agence postale** sera fermée du 24 décembre 2019 au 2 janvier 2020 inclus.

**La mairie** sera fermée du 23 au 27 décembre 2019 puis du 10 au 14 février 2020 inclus.

Nous vous remercions de votre compréhension

### Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020 en venant à la mairie ou en ligne sur le site **service-public.fr** Pour savoir si vous êtes bien inscrits sur les listes électorales, vous pouvez vous connecter à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Vous trouverez toutes les infos sur

**nfo-public.fr/municipales-2020**

### **Cantine et Accueil périscolaire - Rappel sur le prélèvement automatique**

Les familles qui le souhaitent peuvent payer leurs factures cantine et garderie par prélèvement automatique; Nous vous encourageons à vous présenter en mairie munis d'une pièce d'identité et d'un RIB pour vous inscrire et signer l'autorisation de prélèvement. La démarche peut également se faire par mail à [mairie.cosse.en.champagne@wanadoo.fr](mailto:mairie.cosse.en.champagne@wanadoo.fr)

### **Fête de la Saint Blaise – Dimanche 2 février**

Vous êtes tous invités à la fête de la saint Blaise qui se déroulera dimanche 2 février 2020 à Cossé en Champagne selon le programme suivant :

- 10h30 Messe
- 12h00 Repas à la salle des fêtes
- 15h00 Concert par la chorale « Chœur de Cœur » de Auvers-le-Hamon

La réservation des repas se fait chez Valérie (aux Loups Gourmands) avant le 20 janvier 2020.

### **Mise en route du RGPD –**

Un registre listant les données et les moyens de protéger les données personnelles est en cours de réalisation pour mettre en application la réglementation relative à la protection des données personnelles.

**Edouard HOUGRON** a créé son entreprise à Cossé-en-Champagne en qualité de Métallerie-Serrurerie-Menuiserie-Pose de portails, clôtures, portes de garage, etc...

Vous pouvez le contacter au **06-46-63-30-48**

Ou [family.hougron@laposte.net](mailto:family.hougron@laposte.net)

### **Et puis encore ....**

#### **Fibre optique**

Orange nous a relancés : Il reste encore quelques haies dont l'égavage n'a pas été effectué pour la mise en place de la fibre optique.

Nous vous remercions de votre active participation car sans égavage autour de la ligne, les riverains à desservir ne pourront en bénéficier.

#### **Enquête publique**

Une enquête publique relative au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Sarthe Aval a eu lieu du 9 septembre au 11 octobre 2019. Les conclusions de la commission d'enquête sont consultables sur le site suivant : [www.sarthe.gouv/consultations-et-enquetes-publiques](http://www.sarthe.gouv/consultations-et-enquetes-publiques) pendant une durée d'un an.

### **Bilan de la journée citoyenne du 5 octobre**

Une journée citoyenne a été organisée samedi 5 octobre 2019.

Toutes les bonnes volontés qui le souhaitent ont participé aux travaux suivants:

Peintures de l'école

Entretien du sentier pédestre et création de l'accès après le pont,

Nettoyage de la mare au niveau des lagunes.

Un grand merci à tous les bénévoles.

### **A propos de citoyenneté !!!**

Le conseil déplore que les bornes de balisages, notamment celles qui sont situées au Hameau de Bel-Air et Rue des Fours à Chaux, soient déjà très endommagées par les véhicules et/ou tracteurs agricoles.

En effet, il s'agit de l'argent des contribuables d'une part, d'autre part, des bénévoles n'hésitent pas à donner leurs compétences et leur temps pour apporter des plus-values sur la commune et d'autres négligent voire dégradent le bien public accidentellement ou intentionnellement.

Il a été décidé que toute dégradation du bien public doit faire l'objet d'une déclaration en mairie par le responsable, afin de faire intervenir son assurance. Dans le cas contraire, cela sera considéré comme délit de fuite et donc verbalisable.

### **Sécurité Routière : L'affaire de tous**

L'automne nous ravit par ses couleurs chatoyantes et ses nombreux champignons favorisés par une pluie abondante dont la terre avait grand besoin.

Néanmoins, l'automne présente son lot de difficultés pour la circulation routière.

La nuit, la pluie, la réverbération et les routes grasses augmentent considérablement les risques dont les piétons et cyclistes sont principalement les victimes.

A vous, parents, il appartient de veiller particulièrement sur la sécurité de vos enfants notamment lorsqu'ils se déplacent la nuit.

Pour rappel, l'article 313 du code de la route impose aux cyclistes un dispositif d'éclairage avant et arrière ainsi que la présence de catadioptres avant, arrière et latéraux.

L'article 431 du même code impose le port d'un gilet jaune avec bandes rétro réfléchissantes de nuit ou de jour lorsque les conditions de visibilité sont insatisfaisantes.

Pour les piétons, la mode semble favoriser les couleurs sombres. Un dispositif rétro réfléchissant est perçu à 150 m par un automobiliste contre une visibilité limitée à 30 m lorsque le piéton n'en dispose pas.

Nous préoccuper de la sécurité de nos proches ne serait-elle pas une occasion de plus de leur prouver qu'on les aime ?

## Pèle Mêle

### Le club "Gym à Cossé"

L'association a fait sa rentrée début septembre, elle compte 22 adhérentes qui se retrouvent chaque mercredi soir à partir de 20h15 à la salle polyvalente. Les cours sont encadrés par notre animatrice sportive : Caroline Lebosquain. Les séances débutent par 45 minutes de zumba, puis 30 minutes de renforcements musculaires, de stretching et se terminent par 5 minutes de relaxation. N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour une pratique du sport en toute simplicité, dans la convivialité. Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année.

Lors de l'assemblée générale qui a eu lieu le 2 octobre, les adhérentes présentes ont élu un nouveau bureau ainsi composé par Adèle Vannier (présidente), Paméla Suzanne (trésorière) et Anne-Laure Jouet-Coignard (secrétaire).

Le Club "Gym à Cossé"

### L'Association des Parents d'Élèves

L'APE s'est réunie le 16 septembre dernier pour faire le bilan de l'année et élire le nouveau bureau:

**Présidente:** Emilie Joly Berthé

**Vice - Présidente:** Fanny Baudouin

**Secrétaire :** Magali Gasnier

**Vice - Secrétaire:** Fanny Boucard

**Trésorière :** Elise Sallé

**Vice - Trésorier:** Yohann Lavoué

**Membre élue:** Anne-Laure Jouet Coignard

**Membres actifs:** Adèle Vannier, Inès Dufrene, Frédéric Sallé, Mickaël Baudouin, Guillaume Berthé, Jérôme Gasnier.

Voici les dates des manifestations à retenir:

- 14 décembre 2019 : **Soirée de Noël à la Salle des Fêtes de Cossé – Marmite Sarthoise ou Assiette anglaise** - Repas adulte 16 € / enfant 7€  
- Réservation auprès des membres de l'APE ou des enfants de l'école.
- 29 mars 2020 : **Marché de Printemps et son traditionnel carnaval** en association avec les maîtresses.
- 17 mai 2020 : **Bubble Foot à Bannes**
- 28 juin 2020 : **Fête de l'école**

Pour rappel, les événements que nous organisons ont pour but de financer tout ou partie des sorties scolaires des enfants et, cette année, plus que jamais, nous avons besoin de votre participation puisque les enfants vont partir en classe de découverte.

L'APE

### Le mot de l'Association de pêche du plan d'eau

L'année 2019 a vu une bonne affluence de pêcheurs grâce à un alevinage mensuel en truites et à deux lâchers dans l'année. En 2020, nous reconduirons l'alevinage mensuel en truites. Retenez les dates des deux lâchers de truites : 18 avril et 19 septembre 2020.

La pêche sera ouverte du samedi 29 février au dimanche 1<sup>er</sup> novembre 2020 inclus.

L'association de pêche vous remercie tous pour votre contribution (bénévoles et pêcheurs) et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Les membres de l'association

### Le mot du Comité des fêtes

La soirée choucroute du 2 novembre a connu un franc succès.

En collaboration avec le conseil municipal, les décorations de Noël et le nettoyage du clocher seront faits le samedi 7 décembre à partir de 9h.

Tous les Cosséens sont invités à la traditionnelle galette du comité des fêtes le 26 janvier à 11h à la salle des fêtes. Le comité des fêtes souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

### Le mot de l'école

L'année dernière, les enfants ont mené un travail de recherche afin de donner un nom à notre école. Ce dernier a été voté par les élèves puis approuvé par la Mairie, notre école se nomme désormais "L'école du Rû de la forêt".

Cette année notre école, qui compte 36 élèves (19 enfants dans la classe Maternelle-CP et 17 dans la classe de CE-CM), travaillera sur le thème "À la découverte des métiers". C'est pourquoi les enseignants invitent les parents à venir présenter leur métier aux enfants. Les élèves iront également à la rencontre des métiers qui les entourent (pompiers, boulangers, ...) au cours de l'année scolaire. Pour finir nous avons le projet de création et d'installation d'une plaque portant le nouveau nom de l'école.

Les enseignantes

### Le Club Joies et Loisirs

Le club se réunira à l'occasion de son repas de Noël le 7 décembre aux « Loups Gourmands ». Chaque jeudi dès 13h30, les aînés du village se retrouvent et invitent les nouveaux adhérents à venir les rejoindre.

Pour tous renseignements, vous pouvez appeler au 02-43-90-55-99.

### Dates à retenir

Samedi 14 décembre à 19 heures : Repas de Noël

Samedi 18 janvier à 11 heures: Vœux du Maire

Samedi 26 janvier à 11 heures : Galette du Comité des fêtes

Dimanche 2 février à 10 heures 30 : Fête de la st Blaise

Dimanches 15 et 22 mars : Élections municipales

# Les Loups Gourmands

Voici le calendrier des **vendredis d'hiver**, prenez date!

6 décembre 2019 Pot au feu	10 janvier 2020 Marmite Sarthoise	7 février 2020 Langue de bœuf sauce piquante	6 mars 2020 Cassoulet
13 décembre Choucroute de la mer	17 janvier Cassoulet	14 février Couscous	
20 décembre Langue de bœuf sauce piquante	24 janvier Pot au feu	21 février Coq au vin	20 mars Pot au feu
	31 janvier Choucroute alsacienne	28 février Choucroute de la mer	27 mars Choucroute alsacienne

Semaine de Noël au restaurant: du 9 au 13 décembre

## Pour vous aider :

- plat du jour à emporter et à venir chercher à partir de 12h 8€
- repas complet livré à votre domicile tous les soirs, à réchauffer 13 €
- service traiteur livré

## Petit rappel:

Si vous avez besoin d'un lieu, quelque soit l'horaire, pour faire une réunion, une rencontre, une exposition, ou autre....avec ou sans restauration ou consommations, n'hésitez pas à nous en parler: les deux salles Des Loups Gourmands sont à votre disposition.

## Quelques dates pendant les fêtes de fin d'année:

Les Loups Gourmands fêtent Noël du 9 au 13 décembre, le midi

Lundi 23 et mardi 24 décembre: seulement une petite restauration snacking assurée

Fermeture du 25 au 28 décembre inclus

Dimanche 29, lundi 30 et mardi 31 décembre: nous sommes là pour le pain et le café

Fermeture les 1er et 2 janvier 2019

Toute l'équipe des Loups Gourmands vous adresse tous ses voeux pour cette nouvelle année  
Nous vous la souhaitons pleine de joie, sourires, jolies rencontres et réalisations heureuses.  
Que les fêtes de Noël remplissent yeux et coeurs de Merveilleux.

## Retrouvons-nous:

Après le grand succès et l'ambiance si chaleureuse de l'année passée, nous reconduisons la choucroute suite à la cérémonie des Voeux le samedi 18 janvier

Venez nombreux! Pas besoin de réserver!

Cependant si vous le savez déjà et désirez être des nôtres faites le nous savoir

Tarif: 10€

*L'équipe des Loups Gourmands*